

LE TRAVAIL, C'EST LA SANTÉ.

Il faut parvenir à une stratégie commune pour le travail et la santé en Suisse.

LISE WYLER

Jusqu'ici, la santé au travail a été considérée moins comme un phénomène de société que comme une tâche incombant plus ou moins aux acteurs directement concernés et aux autorités chargées d'appliquer la législation sur la protection des travailleurs. (Exposé de Jean-Luc Nordmann, secrétariat à l'économie, automne 2003). Mais les questions de santé ne sont pas uniquement du ressort des employés et des entreprises, car elles se traduisent pas des dépenses colossales pour toute l'économie et, de ce fait, dépassent de loin le cercle des personnes concernées au premier degré.

Des risques longtemps sous-estimés?

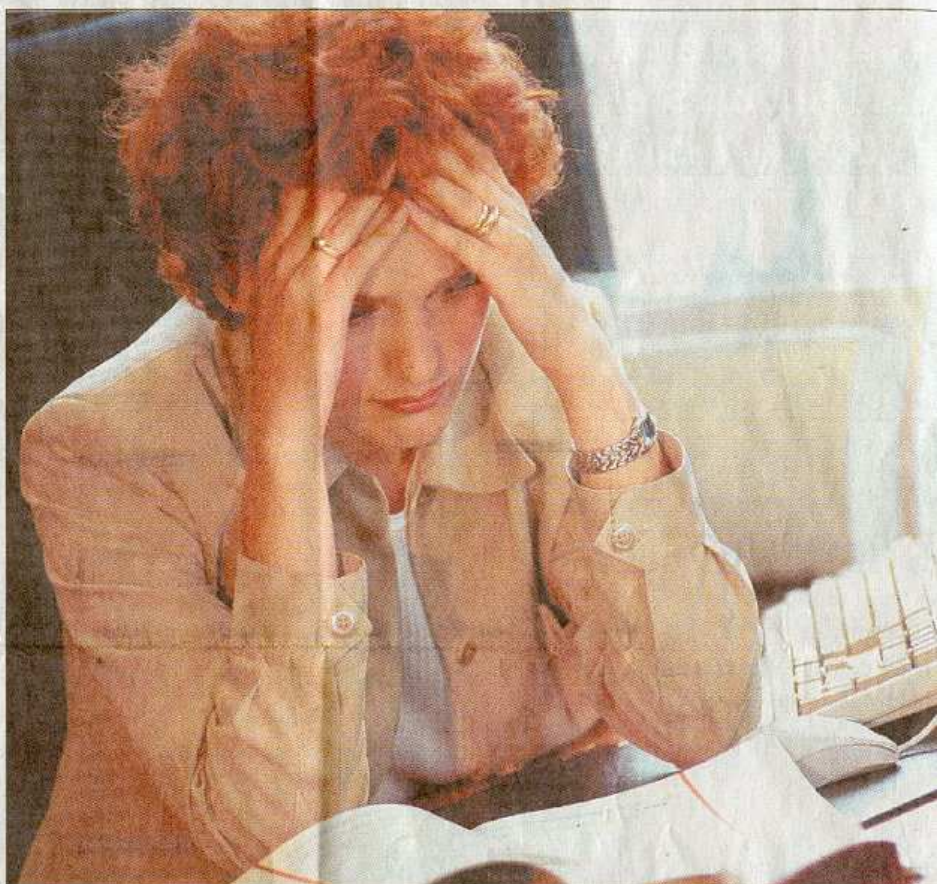
La protection des travailleurs est traditionnellement focalisée sur les risques déterminés par une relation évidente de cause à effet. Le corollaire est que les problèmes de santé plus diffus, comme les douleurs musculo-squelettiques, les troubles psychiques ou les perturbations du système cardiovasculaire (pour ne citer que les plus importants) ont été longtemps sous-estimés. Les coûts globaux de tous les problèmes de santé imputables au travail sont au moins 100 fois plus élevés que la facture des maladies professionnelles reconnues par les assureurs. Actuellement, ces frais sont supportés en grande partie par les assurances sociales. De plus, selon les sondages effectués dans l'Union européenne depuis les années 90, les problèmes de santé classique (exposition au bruit, à la chaleur, efforts physiques pour soulever ou porter des charges) continuent de constituer un facteur important. Le travail

contribue (ou non) à notre bien-être et à notre santé, c'est pourquoi il faut promouvoir la santé dans les entreprises.

Responsabilité des entreprises

La fréquence des accidents professionnels a nettement diminué à la suite des efforts de prévention fournis pendant de longues années. Les organismes chargés d'appliquer la législation (inspecteurs cantonaux du travail, Suva, Secrétariat à l'économie) assurent bien leurs tâches respectives. Les entreprises ont l'obligation de faire appel à des conseillers MSST (médecins et spécialistes de la sécurité au travail). Ceux-ci mettent en place des solutions spécifiques. Quant aux maladies dues à des causes professionnelles, c'est la Suva qui est l'organisateur de surveillance. Mais on pourrait faire plus et les cantons (dont dépend l'application de la loi sur le travail) devraient pouvoir, avec le soutien du Seco, promouvoir la protection de la santé au travail.

La différence entre les problèmes de santé liés au travail et les maladies professionnelles est mal définie. Car, parfois, le lien de cause à effet est insuffisant et de nombreux facteurs hétérogènes interviennent encore pour brouiller les cartes. Exemple: le stress affecte de plus en plus la santé, mais quiconque est atteint dans sa santé est également plus sensible au stress. Cette nouvelle donne exige de nouvelles approches en matière de prévention. Il s'agit moins de chercher les causes que de généraliser de «bonnes conditions» de travail. Ces dernières ne doivent pas être simplement dictées par la loi, mais doivent faire partie de la



stratégie des entreprises, comme n'importe quel autre facteur de succès.

Comment agir?

Il n'existe pas de données nationales relatives à la santé au travail, de même qu'il n'y a pas de monitoring national pour mesurer l'évolution dans ce domaine, contrairement à ce qui se fait dans la majorité des pays de l'Union européenne. On remarque également des déficits dans la formation et la recherche consacrées à ce thème. Ces lacunes démontrent que les milieux économiques et

politiques n'ont pas encore réalisé toute l'importance des problèmes de santé liés au travail.

Pour améliorer la situation, il est nécessaire d'intensifier la collaboration entre tous les acteurs intéressés, y compris les autorités politiques compétentes en matière d'économie et de santé. Il faut garantir le financement adéquat par rapport aux risques de santé dans trois domaines: la prévention, le relevé des données fondamentales, la formation et le perfectionnement des spécialistes. Il serait aussi impératif de participer à toutes les activités de

l'Agence européenne pour la sécurité et protection de la santé au travail et profiter ainsi du réseau européen et devenir partie prenante des programmes destinés aux PME. Et finalement il faut relancer le débat concernant la législation sur la protection des travailleurs afin de résoudre le dualisme entre loi sur le travail et loi sur l'assurance-accidents. ■

D'après Jean-Luc Nordmann, Seco, Journées de travail de la politique nationale suisse de la santé, septembre 2003. Aarau.